



ASSEMBLÉE GÉNÉRAL ORDINAIRE  
24 JUIN 2022

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs, Chers adhérents,

Comment ne pas introduire et déclarer ouverte cette 48<sup>ème</sup> Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre Association sans vous exprimer tout le plaisir de vous retrouver physiquement dans un contexte moins contraignant que celui qui nous a été imposé depuis bientôt trois années. Certes la pandémie doit encore dicter nos comportements – notamment vis-à-vis des plus fragiles - osons toutefois espérer que le plus dur est désormais derrière nous, même si nous devons apprendre à vivre « avec » - et donc différemment.

Ainsi que nous le faisons régulièrement et statutairement, notre Assemblée Générale constitue un moment fort de communication, d'échange et de partage sur nos activités, nos fonctionnements, nos projets et notre avenir.

Avant de dérouler devant vous les évènements de l'année écoulée, je veux en tout premier lieu rendre hommage à Monsieur Yves BATON qui nous a quittés en ce début d'année 2022. Il était membre de notre Conseil d'Administration mais plus encore un ami de l'ALAGH, qu'il avait rejoint il y a de nombreuses années. Fervent défenseur du privé non lucratif et notamment du secteur médico-social, souhaitons-lui de retrouver en d'autres lieux, Madame Irène PIERRE, décédée l'année précédente et dont la mémoire nous habite.

L'Assemblée Générale constitue la structure de base de notre Association en regroupant l'ensemble de ses 300 membres – socle fidèle – il représente un indicateur fort de la dynamique associative qui puise son existence dans le projet associatif et les valeurs de l'ALAGH. Il appartient à chacun de participer à la consolidation de ce socle en étant acteur de la promotion des valeurs humanistes et sociales que nous prétendons défendre.

*« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ».*

Comme à l'accoutumée, et afin de respecter le périmètre des compétences de la gouvernance et de la dirigeance, je laisserai à notre Directeur Général le soin de vous présenter son rapport d'activité qui vous permettra d'être pleinement informés sur la vie et le bon fonctionnement de nos établissements et services.

Notre Trésorière, quant à elle, vous présentera son rapport financier issu de l'arrêté, par le Conseil d'Administration, des comptes annuels de l'exercice 2021 – dont l'approbation est inscrite à l'ordre du jour de la présente Assemblée. Etant admis qu'au préalable nous entendrons les rapports de notre Commissaire aux Comptes et son avis sur leur présentation et leur évaluation.

Nonobstant ces rendez-vous règlementaires, je souhaite pour ma part revenir devant vous sur plusieurs points et évènements qui ont jalonné et marqué cette année 2021.

Cette année encore, et à l'instar des deux précédentes, nous avons tous vécu dans un contexte pandémique – social et sociétal – contraint, compliqué et incertain. Plus que d'autres, nos résidents à cause de leur handicap, ont été fragilisés et rendus vulnérables. Nos collaborateurs, par leur grand professionnalisme, leur adhésion sans faille aux valeurs de notre Association et leur sens du devoir, ont su maintenir avec eux le lien social indispensable et un accompagnement

propre à éviter des ruptures de parcours. Que tous, au nom de notre Conseil d'Administration, soient pleinement remerciés pour leur engagement et leur attitude.

Si l'Assemblée Générale doit être considérée comme l'organe « délibérant » de l'Association, le Conseil d'Administration en est l'organe « exécutif ». J'ai, en qualité de Président, la chance d'être entouré par des Administrateurs compétents, engagés et profondément animés d'un état d'esprit « made » ALAGH.

Afin que tous soient impliqués et que notre Conseil d'Administration ne soit pas réduit à la dimension d'une simple chambre d'enregistrement, chacun de nos Administrateurs participe au bon fonctionnement de l'Association à partir de son implication dans les travaux des différentes commissions et groupes de travail dont il est membre.

Je veux les nommer et les remercier pour le don de leurs compétences et de leur temps passé :

- **Vie Associative – Relations avec les adhérents** : Odile SIMONIN, François - Richard JOUBERT
- **Accompagnement et autonomie – Soins - Vie à domicile (SSIAD – SPASAD)** : Marie-Yvonne GEORGE, Marie PARENT
- **Dispositif PasseR'aile** : Bertrand BRUGEROLLE de FRAISSINETTE
- **Habitat inclusif** : Jean-René BERTHELEMY, François JAQUET, Myriam SAINT-EVE, Louis BONET
- **Relations extérieures** : Czeslaw BARTELA
- **CEREBROLOR** : Gilbert THIBAUT, Myriam SAINT-EVE, Philippe LERNOULD, Josette BURY
- **Finances** : Marie-Louise LIGER, Hugues de VALONNE
- **Veille juridique** : François JAQUET
- **Relations avec l'AFTC** : Josette BURY

Sans oublier Alexandra MEYER et Jean-Paul LACRESSE dont l'expertise nous est précieuse.

Au-delà de cette organisation et de cette dynamique, cette Assemblée me donne l'occasion de faire le point devant vous sur plusieurs dossiers qui participeront à la préfiguration de l'ALAGH demain :

→ **Notre partenariat avec l'Association Ville et Services**

Initiée en 2016, la collaboration entre nos deux Associations a permis la création d'un SPASAD territorialisé sur les communes de Villers-lès-Nancy - Laxou - Vandoeuvre.

Dans le prolongement de cette réalisation, l'ALAGH a cédé à Ville et Services l'ensemble immobilier sis rue Saint Odile à Villers-lès-Nancy dont il était propriétaire – l'objectif étant de participer à la réalisation commune et à la gestion partagée de la « Maison des services » dont Ville et Services sera Maître d'œuvre.

Plus récemment, l'Association Ville et Services a été associée à la bonne exécution du mandat de gestion qui nous avait été confié par le GIHP Lorraine et a ainsi bénéficié de l'apport et du transfert à son profit de l'activité SAAD de l'Association en difficulté.

Le partenariat, dont la charte reste à finaliser, vise à constituer une offre d'accompagnement et de soins au profit des personnes handicapées et/ou âgées fondée sur des valeurs communes de respect, de bienveillance et d'éthique mais aussi de professionnalisme.

Le futur dispositif en faveur du bien vieillir à domicile et en établissement qui interpelle notre positionnement sur les décisions que nous devons prendre prochainement quant au virage domiciliaire de l'ALAGH, interrogera nécessairement nos engagements réciproques avec Ville et Services.

→ **Notre projet Habitat inclusif de l'avenue de la Garenne à Nancy**

Dans le cadre d'un espace d'habitat regroupé et de services partagés, le programme engagé par notre Association vise à créer un environnement de type « vivre chez soi » tout en bénéficiant sur place d'un accompagnement médico-social adapté aux capacités et aspirations de chacun.

Le permis de construire vient d'être déposé – en même temps que ce dossier doit encore être purgé un recours contentieux qui affecte la partie cédante.

→ **Notre engagement dans le programme « Les Toits de Haye »**

Sur la base du postulat qui veut que le lien social puisse constituer un prérequis au plein épanouissement, l'ALAGH est engagé depuis 2020 dans une démarche inclusive qui vise à créer en partenariat avec cinq autres Associations partenaires une plateforme immobilière dénommée « Les Toits de Haye »

Projet collectif d'habitat inclusif et de structures de l'économie sociale et solidaire destiné aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées, ce programme se veut innovant, réaliste, ambitieux et engagé.

Il a fait l'objet d'une charte de collaboration inter-associations en date du 15 janvier 2020 signée par le CAPs, la Fondation Saint-Charles de Nancy, le GIHP Lorraine, Ville et Services et l'ALAGH.

→ **Notre engagement dans la gestion de la plateforme de répit au profit des aidants**

En réponse à l'appel à projet engagé par l'ARS, la gestion de ce dispositif a été validé et vient d'être confié à un collectif associatif piloté par l'ALAGH.

Au-delà de ces dossiers majeurs qui rythment la dynamique de notre Association et dans lesquels sont engagés l'opérationnel et la gouvernance de l'ALAGH, je veux partager avec vous nos inquiétudes grandissantes quant aux difficultés qui affectent le recrutement de nos personnels notamment sur les profils Aides-soignant(e)s. Le manque d'attractivité de nos métiers et le déficit d'emploi dûment constaté dans le secteur médico-social constituent une réelle source de « désespérance » que n'ont pas réglés les accords salariaux issus du Ségur de la Santé.

La situation présente qui pèse sur la pérennité de nos institutions et modèles, exige des mesures fortes et rapides.

Sur cette note négative, je veux terminer là mon propos souhaitant qu'elle ne fasse pas oublier l'ensemble des réalisations positives qui participent grandement à la dynamique et la notoriété de l'ALAGH.

Que tous ceux qui, acteurs engagés, ont contribué au rayonnement de l'ALAGH :

- Nos Administrateurs,
- Notre Directeur Général et ses collaborateurs,
- Nos Médecins et les équipes soignantes,
- Nos personnels éducatifs et d'accompagnement,
- Nos bénévoles,

- Les membres des CVS et du Comité Flame,
- Les familles et les aidants,
- Et enfin vous, Chers Adhérents, de Nancy, de Mont-Saint-Martin, de Villers-lès-Nancy et d'ailleurs...

reçoivent ici l'expression de notre gratitude et de nos sincères remerciements.

Demain l'ALAGH aura 50 ans, l'âge adulte, celui de la maturité – pour autant rien n'est acquis – aussi continuons à construire ensemble des alternatives positives pour un confort de vie des personnes en situation de handicap.

*« L'avenir nous regarde mais quand on ne sait pas où l'on va, tous les chemins mènent nulle part »*

Merci pour votre pleine écoute et votre attention.



**Hugues de Valonne**  
Président de l'ALAGH